

Communiqué de presse

Bâle, 15 avril 2013

Assemblée générale de la Banque Coop

Dividende majoritairement exonéré d'impôt et changement au sein du Conseil d'administration

A l'Assemblée générale de la Banque Coop SA qui s'est tenue aujourd'hui, Ralph Lewin, président du Conseil d'administration, et Andreas Waespi, président de la Direction générale, ont présenté un résultat solide pour l'exercice 2012. Le dividende brut reste inchangé à CHF 1,80 par action. A cet égard, les actionnaires bénéficient du principe de l'apport de capital qui permet une distribution du dividende 2012 largement exonéré de l'impôt anticipé. Conformément aux statuts, les actionnaires ont procédé à l'élection de l'ensemble du Conseil d'administration.

655 actionnaires ont participé à l'Assemblée générale de la Banque Coop au Congress Center à Bâle, représentant un capital-actions de CHF 252 millions et 74,8% du capital-actions ayant droit de vote. Les actionnaires de la Banque Coop ont adopté à une large majorité toutes les propositions du Conseil d'administration.

Augmentation du bénéfice brut

Ralph Lewin a présenté aux actionnaires des comptes annuels réjouissants pour la Banque Coop. Le bénéfice brut (CHF 94,8 millions) dépasse celui de 2011 de 12,4%. La raison principale incombe à l'absence des frais liés à la migration informatique, qui avaient grevé l'exercice 2011 de CHF 9,9 millions. Le bénéfice annuel a progressé de 16,2% par rapport à l'exercice précédent en raison de facteurs particuliers et s'élevait fin 2012 à CHF 67,8 millions. La Banque Coop a enregistré les valeurs les plus élevées avec les créances hypothécaires (CHF 12,5 milliards, soit +2,8%) et les fonds de la clientèle (CHF 10,7 milliards, soit +9,2%).

Elections de renouvellement complet du Conseil d'administration

La principale tâche de l'Assemblée générale a été l'élection de renouvellement complet du Conseil d'administration pour un nouveau mandat. Erwin Meyer, Markus Ritter, Richard Widmer et Michael von Felten ne se représentaient pas. Ont été confirmés les membres sortants suivants: Ralph Lewin, Irene Kaufmann, Andreas C. Albrecht, Christine Keller, Hans Peter Kunz et Markus Lehmann. Ont été nouvellement élus Jan Goepfert et Martin Tanner. L'ensemble des membres ont été élus individuellement à une large majorité. Le Conseil d'administration se compose désormais de huit membres. Lors d'un vote préalable, le nombre minimum des membres du Conseil d'administration a été adapté dans les statuts (réduction de neuf à six).

Lors de la séance constitutive du Conseil d'administration, Ralph Lewin et Irene Kaufmann ont été réélus respectivement président et vice-présidente.

Communiqué de presse

Dividende majoritairement exonéré de l'impôt pour les actionnaires

La deuxième réforme de l'imposition des entreprises entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 autorise la formation de réserves issues d'apports de capital et la distribution d'un dividende exonéré de l'impôt anticipé. L'Assemblée générale a approuvé l'an dernier l'attribution de réserves issues d'apports de capital dans les "autres réserves libres". L'an dernier, l'ensemble du dividende a été distribué, pour 2013 le montant restant est épuisé. Ainsi, du dividende de CHF 1,80, CHF 1,34 est distribué en étant exonéré de l'impôt anticipé. Pour les personnes physiques dont le domicile fiscal est en Suisse et détenant des actions Banque Coop dans leur fortune privée, le dividende est en outre exonéré de l'impôt sur le revenu.

Influence de l'assainissement de la caisse de pension sur l'exercice 2013

2013 reste une année pleine de défis. Les banques devront toujours faire face à de multiples questions réglementaires et transfrontalières. Il n'est pas possible de faire de prévisions claires sur l'évolution des activités. Il est cependant certain que l'assainissement de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle, à laquelle la Banque Coop est rattachée, influera sur le résultat annuel. Dans le cadre d'une réglementation transitoire et en vue de combler le découvert, la Banque Coop apporte une contribution de CHF 17,6 millions au total. Etant donné que la Banque Coop avait déjà provisionné CHF 6 millions en 2011, CHF 11,6 millions incomberont à l'exercice 2013. Cela diminuera les résultats semestriel et annuel en conséquence. Le Conseil de fondation a décidé pour les années suivantes d'adapter les cotisations des employeurs. La participation des employeurs aux primes sera en contrepartie ramenée de 75% à 68%, de telle sorte que cela devrait se refléter positivement dans les frais de personnel dès l'an prochain.

Renforcement de la notoriété de la marque

L'objectif de la Banque Coop est de poursuivre la croissance durable de ces dernières années. Avec son confortable taux de couverture de fonds propres qui dépasse largement l'objectif de la FINMA de même que sa stratégie conséquente pour s'affirmer en tant que banque de distribution, la Banque Coop affiche de bonnes dispositions. Les efforts visant à renforcer la notoriété de la marque seront poursuivis en 2013, en particulier par la diffusion de nouveaux spots TV de la campagne sous-marine avec des origamis, couronnée de succès. Par ailleurs, une campagne publicitaire se déroule actuellement dans les régions, dans laquelle les conseillers à la clientèle dévoilent leurs activités durant leurs loisirs, qu'ils pratiquent avec autant d'enthousiasme que leur profession.

Vous trouverez des informations détaillées sur l'Assemblée générale 2013 sur notre site www.banquecoop.ch.

Pour tout complément d'information:

Natalie Waltmann
Responsable Secrétariat général & relations médias
Banque Coop SA
Téléphone: +41 (0)61 286 26 03
E-mail: natalie.waltmann@bankcoop.ch

Communiqué de presse

En bref

La Banque Coop SA est un institut présent au niveau national. Elle propose tous les produits et services utiles aux particuliers et aux PME. En tant qu'institut proche de ses clients, la Banque Coop est soucieuse de proposer des conditions loyales. Elle se distingue grâce à une vaste palette de produits bancaires axés sur un développement durable et à son engagement pour une utilisation parcimonieuse des ressources afin de ne pas défavoriser les générations futures. Avec sa gamme de services «eva», la Banque Coop offre des prestations financières répondant aux besoins spécifiques de la femme. Depuis 2000, la Banque Cantonale de Bâle détient une participation majoritaire dans la Banque Coop. Le siège principal est à Bâle.

L'action Banque Coop est négociée à la SIX Swiss Exchange.

Symbole de ticker: BC / Reuters: BC.S / numéro de valeur: 1811647 / numéro ISIN: CH0018116472).

L'action Banque Coop a une valeur nominale de CHF 20,00.

Données et téléchargements importants

Sur notre site www.banquecoop.ch figurent des informations actuelles pouvant être consultées à partir de la date de publication.

Elles sont susceptibles de contenir des renseignements supplémentaires sur nos activités et leur évolution.

Vous trouverez les dates essentielles, comme p. ex. les dates de publication ou la date de la prochaine assemblée générale à notre page d'accueil sous Investor Relations ([lien direct](#)).